

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, MM. Laurent MURAT, Pierre HENNINGER, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, M. Pierre-François MALDANT, M. Jérôme FOL (*présent à partir de la 3^{ème} délibération*)

Absents excusés :

Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT

M. Gaston RAVAUT ayant donné pouvoir à M. Pierre HENNINGER

M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à M. P.François MALDANT

Mme Sabrina MENDOWSKI ayant donné pouvoir à M. Emilien DURIGON

Mme Agnès MARCHETTO ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

M. Philippe JACQUELIN ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY

Mme Alexandra CAGNA ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

Secrétaire de séance : Mme Corinne GARREAU

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs*
- 2) *Financement par fonds de concours du SICECO (dissimulation BT EP hameau de Buisson)*
- 3) *Taxe locale sur la publicité extérieure*
- 4) *Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs*
- 5) *Contrat d'assurance des risques statutaires*

- 1) **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire précise que l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 28 septembre 2014.

Le nombre de délégués et suppléants à élire par le conseil municipal de LADOIX-SERRIGNY est de 8 personnes, 5 délégués et 3 suppléants.

Ont été ainsi élus :

M. Vincent LUCOTTE
Mme Chantal GAUTHRAY
M. Alain GEROME
Mme Aline KUTTER
M. Laurent MURAT
Mme Marie-Claude DURAND
M. Emilien DURIGON
Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT

2) **Financement par fonds de concours du SICECO (dissimulation BT et EP hameau de Buisson)**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 octobre 2013 par laquelle il avait été accepté les travaux de dissimulation Grande Rue au Hameau de BUISSON. Les coûts incombant à la commune étant supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement du 29 octobre 2013, un décompte sur devis est présenté pour acceptation. Il s'élève à 350 000 € au lieu de 310 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de dissimulation BT et EP au hameau de Buisson et **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,

3) **Taxe locale sur la publicité extérieure**

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2015, la taxe locale sur la publicité extérieure en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008. Les tarifs sont ainsi fixés de la façon suivante : 15.30 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique.

4) **Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire expose l'article 29 de la loi du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 qui oblige la communauté d'agglomération à créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Celle-ci exerce ses compétences depuis le 1^{er} avril 2012.

Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres de la communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay en ce qui concerne les locaux à usage professionnel.

Afin de participer à la constitution de cette commission, le conseil municipal désigne Monsieur Daniel CREUZE comme commissaire titulaire et M. René DURAND comme commissaire suppléant.

Il fallait nécessairement des personnes qui répondent au double critère suivant : résider à l'extérieur du territoire intercommunal et payer un impôt local sur le territoire.

5) **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Maire expose l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; de confier au Centre de gestion de la Côte d'Or le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Il précise que le Centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction ;

Les membres du conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDENT** de charger le Centre de Gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole aux responsables des commissions afin d'informer le conseil municipal du travail réalisé en commission :

Mme GAUTHRAY fait le point sur les rythmes scolaires. L'inspection académique a validé le projet de découpage proposé par la commune en février dernier. A savoir, pour la rentrée de septembre 2014, les horaires seraient les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 16 h 00

Mercredi : 8 h 45 à 12 h.

Le projet déposé par la communauté d'agglomération a été rejeté. Le temps d'activités périscolaire serait validé par $\frac{3}{4}$ d'heure/par jour.

Le service transports de la communauté d'agglomération travaille sur l'organisation des circuits.

M. Alain GEROME fait le point sur les travaux de voirie de l'Avenue du Champ de Foire. Il informe le conseil que la procédure d'appel d'offres est en cours et qu'une réunion de conseil municipal devrait avoir lieu en juillet pour l'analyse de ces offres.

Une commission d'ouverture de plis est créée, elle se compose de M. le Maire et des 5 adjoints.

IL informe, également, le conseil de la remise en eau du lavoir. Les élus sont aussi informés des incivilités constatées cette semaine, notamment dans les carrières, comme du dépôt d'amiante, dépôts de vêtements...

Au hameau de Corcelles, des fleurs ont été arrachées.

M. GEROME fait part aux élus de la pollution visuelle. En effet des panneaux d'affichage administratifs ou associatifs jalonnent les rues de la commune. Il est décidé que pour toutes les associations n'ayant pas fait de demandes préalables, leurs affiches seront retirées.

M. Pierre HENNINGER, conseiller municipal délégué du hameau de Corcelles, signale que le panneau d'affichage est illisible. M. le Maire et M. GEROME se rendront sur place afin de constater et de voir ce qu'il convient de faire.

M. GEROME termine en informant que les employés du service technique ont nettoyé tout le circuit de la balade gourmande du 6 juillet prochain.

Mme DURAND informe les élus du passage du jury des villages fleuris, il aura lieu le 10 juillet 2014.

M. DURIGON rappelle la visite du patrimoine du 21 juin.

M. MURAT informe le conseil municipal qu'il procède actuellement à différents audits : emprunts et assurances.

Mme GAGNEUR informe les élus que la commission dont elle a la charge, la commission communication, s'est réunie. La parution du bulletin municipal restera à 4 fois par an. La population découvrira une nouvelle couverture avec la sortie des prochains échos prévue en juillet 2014.

Mme GAUTHRAY met en place l'organisation de la cérémonie du 14 juillet.

M. le Maire informe les élus qu'à l'occasion du 14 juillet, plusieurs hommages seront rendus et des décorations remises : médaille du travail, départ en retraite pompier, médailles de la commune aux anciens élus, médailles communales, départementales et régionales à deux anciens élus, et l'honorariat de M. VUITTENEZ, maire du dernier mandat.

Un tableau retraçant le compte-rendu d'exercice de délégations du conseil au maire est distribué à l'ensemble du conseil municipal.

M. HENNINGER demande des précisions sur le refus du bureau municipal sur la vente ambulante d'un marchand de pizzas. M. le Maire lui répond que le bureau municipal (maire et adjoints) avait estimé qu'il fallait donner priorité aux commerces locaux.

Remerciements divers.

La séance est levée à 20 h 32.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 27 juin, 2014 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

